



ALGERIA

Déclaration

de Son Excellence M. Mourad MEDELICI

Ministre des Affaires Etrangères

devant

la 63^{ème} Session de l'Assemblée Générale

New York, le 27 septembre 2008

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de la 63^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je voudrais en même temps rendre un hommage mérité à votre prédécesseur M. Kerim et témoigner notre sincère reconnaissance à M. Ban Ki-moon, notre Secrétaire Général qui assume avec dignité, clairvoyance et compétence les lourdes responsabilités qui lui incombent depuis son élection à la tête de notre Organisation.

Monsieur le Président,

Le thème central de la présente session et le choix des deux sujets qui feront l'objet de débats de haut niveau cette année résumant parfaitement les préoccupations actuelles de la communauté internationale.

Le monde a été témoin, ces derniers mois, de crises qui ont révélé au grand jour notre vulnérabilité collective, mais aussi notre incapacité à y faire face, ou du moins à réduire leur impact dévastateur, en particulier, sur les catégories des populations qui vivent déjà dans des conditions de précarité intolérables. Comme toujours, et parce que l'ordre mondial est fondé sur le déséquilibre, ce sont les pays en développement qui en ont payé le prix fort en assistant impuissants face aux défis qui menacent leur stabilité politique et leur cohésion sociale.

A cet égard, les conséquences induites par les changements climatiques et la crise alimentaire provoquée par la rareté et la flambée de certains produits de base, ont précipité dans l'extrême pauvreté des millions de personnes, éloignant du coup un peu plus, pour ne pas dire rendant illusoire, pour beaucoup de pays, les perspectives de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

Il est également nécessaire, que les institutions financières et économiques internationales, dont la vocation est d'anticiper les crises et d'alerter la communauté internationale sur des risques potentiels, assument convenablement leur rôle en engageant, le cas échéant, les réformes nécessaires, sans exiger des pays en développement, en particulier les pays africains, de souscrire à des engagements incompatibles avec leurs objectifs de développement.

Il est nécessaire enfin de lutter efficacement et résolument contre le terrorisme sous toutes ses formes. Nous soulignons une fois de plus, l'importance et l'urgence de l'adoption de la Convention générale relative à la lutte contre le terrorisme qui devrait avoir pour vocation essentielle de conférer à la lutte antiterroriste un contenu et une portée à la mesure des menaces avérées ou latentes, tout en évitant toute disposition ou stipulation qui aurait pour effet de porter atteinte à la lutte légitime des peuples pour recouvrer leur liberté, ou de jeter le discrédit sur une communauté religieuse en particulier.

Il est indispensable de poursuivre l'œuvre de réforme de l'Organisation des Nations unies afin qu'elle devienne un instrument de conquête de nouveaux espaces de liberté, de démocratie, de justice, de paix, de sécurité, de développement et de progrès. Une telle réforme ne pourrait être fructueuse et prometteuse que si elle était complétée par celle du Conseil de Sécurité, par un élargissement équitable de sa composante, la démocratisation de ses prises de décision et l'amélioration de ses procédures de travail.

Monsieur le Président,

L'action de l'Algérie dans les espaces géographiques et politiques auxquels elle appartient est inspirée par les principes de bon voisinage, de coopération et de solidarité. Partant de ces trois principes, elle ne ménage aucun effort, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, pour préserver la stabilité et la sécurité et promouvoir des partenariats au bénéfice des pays et des peuples de la région.

Au Maghreb, elle œuvre pour aplanir les difficultés conjoncturelles qui entravent la relance de l'Union du Maghreb arabe, convaincue que l'avènement d'un Maghreb Uni et prospère est dicté, tout autant par la communauté de destin de ses peuples, que par les exigences de notre époque. Soucieuse, cependant, d'éviter que les efforts, déployés dans ce sens, ne se traduisent par de nouvelles déceptions, elle est d'avis que cette relance doit se faire sur des bases saines, solides et durables, qui tiendraient compte de l'intérêt bien compris de tous les peuples de la région.

C'est animée par sa foi en cet idéal maghrébin, que l'Algérie a soutenu sincèrement et continuera à le faire tous les efforts visant à trouver une solution au conflit du Sahara occidental qui soit juste, durable et conforme à la légalité internationale et qui permette au peuple sahraoui d'exercer pleinement et librement son droit inaliénable à l'autodétermination.

C'est pourquoi, elle estime absolument important que la dynamique créée par le processus de Manhasset soit préservée et encouragée. Elle ne saurait assez insister sur la responsabilité que les deux parties, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, assument à cet égard et les engage à poursuivre le processus de négociations et à faire preuve de la volonté politique indispensable pour son succès. Elle lance, par ailleurs, un appel pressant au Secrétaire général pour qu'il participe à la levée des écueils qui se dressent sur le chemin du processus et pour réunir les conditions propices à la tenue, dans les meilleurs délais, du 5^{ème} round comme le demandent les résolutions du Conseil de sécurité et ce conformément au cadre et aux termes de références définis par la résolution 1754 du 30 avril 2007. L'Algérie, pour sa part, continuera à assumer pleinement le rôle que lui dicte son statut de pays voisin, observateur du processus.

Monsieur le Président,

Au Moyen Orient, l'Algérie se réjouit des développements positifs intervenus sur la scène libanaise et encourage toutes les parties à persévérer sur la voie de l'unité et de la réconciliation nationale.

Il est clair, cependant, que le Moyen-Orient ne connaîtra pas de paix sans un règlement de la question palestinienne, qui demeure au cœur du conflit israélo-arabe. Nul besoin de rappeler ici que l'avènement d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient passe inmanquablement par le recouvrement par le peuple palestinien de ses droits nationaux et historiques, y compris son droit à disposer d'un Etat indépendant, ayant pour Capitale El Qods El-Sharif, le retour des réfugiés et par la restitution de tous les autres territoires arabes occupés par Israël.

Tout en réitérant son soutien à la résistance héroïque du peuple palestinien pour l'exercice de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, l'Algérie lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle assume pleinement ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien, à la fois sur le plan politique pour appuyer sa juste cause, et sur le plan humanitaire pour renforcer son assistance afin de soulager les souffrances qu'il endure.

Monsieur le Président,

Le continent africain connaît des mutations profondes et prometteuses. C'est incontestablement dans le domaine de la paix que les réalisations du continent ont été les plus remarquables. Le mérite revient aux Africains eux-mêmes qui avec une conviction affirmée ont su mettre en place des arrangements institutionnels adaptés aux défis de notre temps et conformes aux traditions et aux réalités africaines.

L'Union Africaine et ses organisations sous-régionales se sont ainsi imposées comme des partenaires incontournables et respectés, notamment, dans les domaines de la prévention et du règlement des crises africaines.

L'Algérie se félicite de ces tendances positives. Elle regrette, néanmoins, que l'appui et l'engagement des partenaires de l'Afrique demeurent en deçà des objectifs convenus, aussi bien en ce qui concerne les missions de rétablissement de la paix que les programmes de développement économique et social.

Nous estimons qu'il est de la plus haute importance de se garder de toute action de nature à contrarier les efforts de paix en cours, ou à porter atteinte à l'unité du Soudan, à son intégrité territoriale et à sa souveraineté. Il importe, au contraire, d'aider les Soudanais à panser leurs blessures et à dépasser cette phase douloureuse de leur histoire. La communauté internationale doit se mobiliser encore plus en faveur du processus politique, qui demeure la seule voie pour assurer au peuple soudanais dans son ensemble les avantages du rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale.

A cet égard, nous réitérons notre soutien à la démarche et aux propositions de la Ligue arabe, de l'Union africaine, de l'Organisation de la Conférence Islamique et du Mouvement des pays non alignés demandant au Conseil de Sécurité de geler la décision du procureur général de la Cour Pénale Internationale et d'agir dans le sens de la promotion et de la consolidation de la dynamique de paix et de réconciliation nationale.

De même, s'agissant de la situation au Zimbabwe, l'Algérie ne peut que saluer la voie tracée par l'Union africaine, en collaboration avec la communauté de développement de l'Afrique australe, pour permettre au peuple zimbabwéen de transcender les difficultés actuelles grâce aux vertus du dialogue dans un esprit de réconciliation et d'unité.

Nous sommes entièrement solidaires des efforts de l'Afrique qui s'investit pleinement dans le règlement de la crise somalienne à travers un appui sans réserve au processus politique et l'envoi d'une mission de paix chargée d'aider les autorités de la transition à restaurer la paix et la stabilité dans le pays.

Monsieur le Président,

Il n'est pas d'autre voie pour conjurer les périls qui menacent la paix et l'harmonie dans le monde, en dehors d'une démarche concertée et solidaire portée par un système multilatéral rénové, équitable et efficace, qui place la satisfaction des besoins des hommes, sans distinction aucune, et la préservation de leur dignité au cœur des ses préoccupations. De ce point de vue, le combat contre tous les maux qui affligent de larges secteurs de l'humanité, de l'extrême pauvreté aux maladies endémiques et à l'émigration clandestine, ne peut être gagné sans la conjugaison des efforts de tous, en particulier ceux des pays développés. La tenue en marge de cette session de deux rendez-vous importants et ceux qui se tiendront dans les prochains mois sont, assurément, de nature à tester notre capacité à répondre collectivement et solidairement aux défis de notre temps.

Je vous remercie.

Monsieur le Président,

Il n'est pas d'autre voie pour conjurer les périls qui menacent la paix et l'harmonie dans le monde, en dehors d'une démarche concertée et solidaire portée par un système multilatéral rénové, équitable et efficace, qui place la satisfaction des besoins des hommes, sans distinction aucune, et la préservation de leur dignité au cœur des ses préoccupations. De ce point de vue, le combat contre tous les maux qui affligent de larges secteurs de l'humanité, de l'extrême pauvreté aux maladies endémiques et à l'émigration clandestine, ne peut être gagné sans la conjugaison des efforts de tous, en particulier ceux des pays développés. La tenue en marge de cette session de deux rendez-vous importants et ceux qui se tiendront dans les prochains mois sont, assurément, de nature à tester notre capacité à répondre collectivement et solidairement aux défis de notre temps.

Je vous remercie.